

Demande de bourse de lycée 2021/2022

lundi 31 mai 2021, par [v.verzier](#)

Les bourses de lycée sont attribuées aux élèves scolarisés en lycée et en établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Les bourses se déclinent en 6 échelons, en fonction des ressources de la ou des personnes assumant la charge de l'élève et du nombre d'enfants à charge.

Le revenu fiscal de référence est celui de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020. Le plafond de ressources à ne pas dépasser pour bénéficier de la bourse est celui fourni par le barème ci-dessous.

La campagne des demandes de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2021-2022 se déroulera en deux périodes :

- Première période : du **17 mai au 27 juin 2021 demande papier** puis **demande en ligne** du **28 juin au 6 juillet 2021**. Seuls les parents d'élèves qui n'auront pas déposé une demande de bourse papier pourront déposer une demande en ligne.

Le formulaire-papier de demande de bourse est disponible en téléchargement :

- [Le formulaire de demande de bourse de lycée 2021-2022](#)
- [Le barème de bourse de lycée 2021-2022](#)

Le formulaire papier a été distribué à votre enfant par la secrétariat de gestion du collège. Celui-ci est à rendre complété, signé et accompagné des documents justificatifs le plus tôt possible, au plus tard le vendredi 25/06, au secrétariat de gestion.

- Deuxième période : du 2 septembre au 21 octobre 2021 (demande en ligne ou papier)

Pour toute information complémentaire, consultez le site du ministère de l'éducation nationale : [article « Les aides financières au lycée »](#) ...